

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

ARRÊTÉ DU MAIRE

POLE VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE
PROJET SOCIAL

Direction Sports et Jeunesse
Tél. 03.21.08.03.56

Affaire suivie par Monsieur Fabien TETELIN
Adjoint Administratif Principal 1ere classe
FT/CH

ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE DES
TERRAINS EXTERIEURS DE LA VILLE DE LENS EN
RAISON DES MAUVAISES CONDITIONS
CLIMATIQUES.

Sylvain ROBERT

Le Maire de la Ville de Lens,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Vu les articles L.1311-1, L.2122-18 à L.2122-22 et L.2211-
1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°
2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux
délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Arrêté n° 2024 - 3291

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20241120-AR2024-3291-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Considérant que les conditions climatiques (pluie) et l'état
actuel des surfaces de jeu des terrains de sports en gazon
naturel ne permettent pas une utilisation dans toutes les
conditions de sécurité de la pratique sportive ;

Considérant par conséquent la nécessité de prendre les
mesures pour maintenir l'intégrité des surfaces et assurer
la sécurité des pratiquants ;

ARRÊTE

Article 1 - L'utilisation des terrains de sports en gazon naturel dans les différents stades gérés par la Municipalité sur le territoire Lensois sera strictement interdite pour la pratique sportive **du mercredi 20 novembre au dimanche 24 novembre 2024 inclus**. Les terrains synthétiques des stades Jean-Marc Leclercq, Albert Debeyre, Georges Carpentier et Léo Lagrange restent accessibles.

Article 2 - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la ville de Lens, www.villedelens.fr (rubrique Actes administratifs).

Article 3 - Le Directeur Général Adjoint des Services – Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité
Projet Social de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT EN L'HÔTEL DE VILLE, le 20 NOV. 2024



**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cherif Oudjani".

Cherif OUDJANI